

# en réseau



L'INFORMATION PARTAGÉE DE TOUS LES ACTEURS DU RÉSEAU CIBTP

## SOMMAIRE

- + AGIR P.2**  
**BAROMÈTRE DE SATISFACTION**  
Les principaux enseignements de l'enquête menée en octobre 2016.
- CARTE BTP**  
Des référents mobilisés.
- REPÈRES**  
Nouveau président : comment se prépare et se déroule l'élection ?
- À SUIVRE**  
SIU : migrations, où en sommes-nous ?

- + COMPRENDRE P.3**  
**PRÉPARER LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE**  
D'ici à l'entrée en vigueur en janvier 2018, les caisses se mobilisent.
- SIU**  
Les autres projets en cours.
- TAXE D'APPRENTISSAGE 2017**

- + SAVOIR-FAIRE P. 4/6**  
**24 HEURES...**  
Avec une responsable de site à la caisse Rhône-Alpes Auvergne.

**RENCONTRE**  
Sébastien Goujon, en charge du déploiement de la nouvelle Carte BTP.

- + PARTAGER P.7**  
**J'AI MA RÉPONSE !**  
L'espace questions/réponses des acteurs du réseau CIBTP.

## ILS SONT DANS CE NUMÉRO

**SÉBASTIEN GOUJON**, responsable du service Carte BTP de l'UCF (p.6)  
**FRÉDÉRIQUE KANNO**, directeur général UCF (p.7) **AXEL LEMOINE**, directeur de la caisse régionale Rhône-Alpes Auvergne (p.4) **MURIEL MEYRIEUX**, responsable de site à la caisse Rhône-Alpes Auvergne (p.4) **DIDIER STEFANELLI**, directeur opérationnel à l'UCF (p.3)



« 2017 MARQUE LE QUATRE-VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE NOTRE RÉSEAU MAIS AUSSI L'ÉLARGISSEMENT DE SES MISSIONS. »

**JEAN-LUC CARRETTA**,  
Président de l'Union des caisses de France CIBTP

**Ce premier éditorial est pour moi l'occasion de présenter à chacun, élus et collaborateurs du réseau CIBTP, mes vœux les plus sincères et chaleureux pour cette année exceptionnelle.**

Exceptionnelle car 2017 marque en effet le quatre-vingtième anniversaire de notre Réseau mais aussi l'élargissement de ses missions.

Avec la gestion de la nouvelle Carte BTP, confiée à l'Union des caisses de France par les Pouvoirs publics, nous assumons en effet, à côté de la gestion des congés et du régime de chômage intempéries, une troisième mission légale et réglementaire.

Titre d'identification au périmètre d'application large, celle-ci "propulse" l'UCF au-devant de publics nouveaux, au-delà du secteur du BTP et même de nos frontières nationales...

C'est un redoutable défi mais, simultanément, une grande opportunité pour le Réseau de consolider le "contrat de confiance" établi avec la Profession. Une confiance dont

nous avons reçu un témoignage sans ambiguïté avec les résultats du Baromètre de satisfaction réalisé en octobre dernier (voir page 2) : 90 % des entreprises adhérentes et 95 % des salariés interrogés sont globalement satisfaits du service rendu par leur caisse.

Fait majeur de cette année, le lancement de la Carte BTP ne sera cependant pas le seul, loin s'en faut : la constitution des dernières caisses régionales (Méditerranée, Centre-Ouest, Grand Est, Nord Normandie Picardie) et l'intégration dans nos systèmes et processus des réformes de "simplification" (DSN, prélèvement à la source..., voir page 3) continueront à s'ajouter à un quotidien déjà chargé.

Je suis convaincu que les caisses, individuellement, et le Réseau, collectivement, sortiront de cette année mieux structurés, plus efficaces et bien armés pour les huit prochaines décennies !

## ▶▶▶ GOUVERNANCE

# Baromètre de satisfaction

Principaux enseignements de l'enquête menée courant octobre 2016 auprès des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

### MÉTHODOLOGIE

Enquête réalisée par téléphone en octobre 2016 auprès d'échantillons représentatifs des 1 001 entreprises adhérentes et des 1 004 salariés.

### 14,4 ET 16/20

Les niveaux de satisfaction globale des adhérents et des salariés sont stables par rapport à 2011.

### L'UCF a chargé le cabinet GMV Conseil d'actualiser le Baromètre de satisfaction dont le dernier datait de 2011.

Première conclusion : 90 % des entreprises adhérentes à une caisse se déclarent satisfaites du service rendu, dont 22% très satisfaites. Les contrôles, la procédure de déclaration et les contacts avec la caisse sont les trois domaines les plus appréciés, avec des notes supérieures à 15/20. Concernant la gestion des congés payés, les services en ligne conservent une très bonne note et l'appréciation de la rapidité de la procédure progresse nettement. En revanche, le traitement des retards de paiement et

l'information restent deux points à améliorer.

**Du côté des salariés**, le niveau de satisfaction globale est toujours au plus haut, à 95 %. Pour eux aussi, l'information fournie par la caisse doit être améliorée mais la perception de la procédure de règlement des congés payés reste excellente (16,7/20).



© Intvisual

## ▼ CARTE BTP

### Des référents mobilisés

**Les caisses, en tant qu'interlocuteurs privilégiés des entreprises du BTP, se trouvent de fait mobilisées pour le lancement de la nouvelle Carte BTP.** Pour assurer la transition et déployer la communication autour du nouveau dispositif, chaque caisse du Réseau a donc nommé un référent. Celui-ci assume

un rôle d'interface entre l'UCF, la caisse et ses interlocuteurs extérieurs. Pour appuyer les référents Carte BTP dans ces démarches, l'UCF met régulièrement des ressources à leur disposition.



## REPÈRES

### ▲ NOUVEAU PRÉSIDENT : COMMENT SE PRÉPARE ET SE DÉROULE L'ÉLECTION ?

Le président du conseil d'administration est élu parmi ses membres et assure également la présidence du comité directeur. Son élection est prévue par les statuts de l'UCF (art.9) et le règlement intérieur (art. R.9 & R.9-1). Le président convoque le CA appelé à procéder à l'élection 45 jours calendaires avant et informe les administrateurs du mandat à prendre. Les candidatures sont recevables jusqu'à 30 jours calendaires avant le conseil et les administrateurs sont ensuite informés des candidatures reçues. Chaque candidature est accompagnée d'une déclaration sur l'honneur. L'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents et représentés ou, à défaut, à la majorité simple aux tours suivants. Une fois les résultats proclamés, le nouveau président prend immédiatement ses fonctions.

## À SUIVRE...

### ▲ SIU MIGRATIONS : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le déploiement du système d'information unique se poursuit : après Nice le 2 novembre dernier, Caen débute décembre, Mâcon et Montpellier ont rejoint le SIU en janvier. La brique comptabilité, déjà testée par la caisse Grand Est, a été déployée entre septembre et décembre dans les caisses de Rennes, Tours, Évreux, Limoges, Caen, Rouen, Nice, Montpellier et coopératives. Une seconde vague, planifiée au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, concernera Lille, Nantes et Provence ; elle permettra de déployer le logiciel de gestion des immobilisations sur toutes les caisses Axinod.

#### Le SIU aujourd'hui



■ Déployé avant novembre 2016  
■ Déployé depuis novembre 2016

►►► FINANCES

# Préparer le prélèvement à la source

**Le prélèvement à la source entrera en vigueur en janvier 2018. En tant qu'organismes versant des revenus salariaux, les caisses CIBTP doivent s'y préparer dès maintenant.**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les revenus feront l'objet d'un prélèvement à la source. Les caisses CIBTP, agissant en tant que collecteurs, devront donc opérer une retenue à la source sur les indemnités de congés payés qu'elles versent. « Les taux de prélèvement appliqués à chaque contribuable seront transmis aux caisses par la DGFIP<sup>1</sup>, explique Didier Stefanelli, directeur opérationnel à l'UCF. Il s'agira d'appliquer ces taux lors du paiement des congés payés puis de reverser les montants prélevés le mois suivant. »



**DIDIER STEFANELLI,**  
directeur  
opérationnel  
à l'UCF

## CALENDRIER

- ▲ **31 janvier 2017** : réunion animée par la Direction opérationnelle de l'UCF, avec tous les contributeurs techniques de ce dossier au sein du réseau.
- ▲ **Début 2017** : démarrage des travaux de fiabilisation des NIR par rapport au fichier SNGI.
- ▲ **Printemps 2017** : début d'implémentation du prélèvement à la source dans les systèmes informatiques.
- ▲ **Automne 2017** : échanges des premiers fichiers pour mémorisation des taux de prélèvement qui seront utilisés en 2018.
- ▲ **Janvier 2018** : démarrage du prélèvement à la source.

## FIABILISATION DES DONNÉES

Afin de pouvoir appliquer le bon taux de prélèvement à chaque salarié, les caisses doivent tout d'abord fiabiliser les données d'identification de chacun d'eux, en particulier leur NIR<sup>2</sup> qui servira de pivot avec les bases de données des contribuables gérées par la DGFIP. Ce processus s'appuie sur les données du SNGI<sup>3</sup>. Parallèlement à cela, il faut préparer les systèmes informatiques des caisses pour qu'ils soient en mesure de calculer le prélèvement à la source et prendre en charge l'échange dématérialisé des données avec la DGFIP via le GIP-MDS. « L'objectif est que tous les systèmes informatiques soient prêts à échanger des fichiers avec la DGFIP au début de l'automne », conclut Didier Stefanelli.

1 DGFIP : Direction générale des finances publiques  
2 NIR : Numéro d'inscription au Répertoire national d'identification des personnes  
3 SNGI : Système national de gestion des identifiants

## SIU, LES AUTRES PROJETS

Plusieurs autres projets sont en cours : tout d'abord le déploiement de la solution de visio-conférence Lifesize sur l'ensemble des caisses demandeuses et les 4 sites de l'UCF devrait être achevé début février. Par ailleurs, un premier bilan du PASS a été fait le 17 janvier, au terme de la première période probatoire : il présente les améliorations apportées aux fonctions de recherche adhérent et tiers qui seront livrées aux caisses autour du 20 mars, ainsi qu'une première projection de la trajectoire cible. Enfin, les travaux se poursuivent sur la DSN afin que le Réseau soit prêt à basculer lorsque les déclarations CIBTP seront réintégrées dans le planning de déploiement communiqué par le GIP MDS.

## ▲ TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

Constructyts, le collecteur national de la branche construction, a reconduit pour 2017 la délégation de la collecte de taxe d'apprentissage à l'UCF, avec l'appui du réseau CIBTP. Fortes de leur expérience en la matière et pleinement partie prenante du dispositif, les caisses ont constitué cette année vingt-et-un sites de collecte.

La campagne 2017 a débuté le 16 janvier avec l'envoi de 196 000 bordereaux, et se terminera le 27 mars. Au chapitre des nouveautés et améliorations pour cette année : une enveloppe « retour » personnalisée, jointe à chaque bordereau, et l'abandon pour toutes les caisses, à l'exception des caisses nationales, de la pratique du pré-appel. Pas de changement en revanche pour le portail Webtaxe, l'outil de simulation en ligne pour calculer sa taxe, la déclarer et la verser, qui est accessible aux entreprises à l'adresse [www.cibtp.fr/ta2017](http://www.cibtp.fr/ta2017).



►►► 24 HEURES... AVEC LE RESPONSABLE DE SITE À LA CAISSE RHÔNE-ALPES AUVERGNE

# Maintenir le service client de proximité

La nouvelle caisse régionale Rhône-Alpes Auvergne se réorganise sous l'impulsion de son directeur général, avec la création d'une nouvelle fonction : responsable de site. Un poste de terrain orienté vers le métier et la relation client.



© Nathalie Roux-Pugeat

Constituée le 1<sup>er</sup> avril 2016, la caisse régionale Rhône-Alpes Auvergne couvre les cinq anciennes caisses de Lyon, Grenoble, Annecy, Clermont-Ferrand et Saint-Étienne. « L'objectif de cette nouvelle organisation est de réaliser

des économies d'échelle au niveau des fonctions support regroupées au siège de Saint-Priest, d'harmoniser nos méthodes de travail entre les anciennes caisses tout en développant un service de proximité pour nos "clients" », explique Axel Lemoine, son directeur général.

Afin de garantir le bon fonctionnement de ses implantations, éloignées géographiquement, et maintenir la proximité avec ses adhérents, la caisse a nommé cinq responsables de sites. *En réseau* a suivi Muriel Meyrieux, responsable de celui de Saint-Étienne.

## 8H00/POINT PILOTAGE

Dès son arrivée, Muriel Meyrieux vérifie le planning de son équipe au niveau de l'accueil, du téléphone, du courrier réception, traitement et expédition. Elle fait aussi un point rapide sur les dossiers à traiter et les paiements à venir.

## 9H00/RÉUNION RÉGIONALE

Comme chaque semaine, le directeur de la caisse réunit ses cinq responsables de sites en visio-conférence. Un tour de table

« IL FAUT HARMONISER NOS MÉTHODES DE TRAVAIL ENTRE LES ANCIENNES CAISSES TOUT EN DÉVELOPPANT UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR NOS CLIENTS. »

### AXEL LEMOINE

directeur de la caisse régionale Rhône-Alpes Auvergne



des responsables et des fonctions support pour échanger sur les chantiers en cours au sein de la caisse et la vie du réseau CIBTP, mais aussi pour partager des bonnes pratiques.

## 10H00-10H30/ANALYSE DES CAS PARTICULIERS

Plusieurs dossiers sont examinés et traités en lien avec le responsable production : demande de remise de majorations, réclamations diverses...

## 11H30/VALIDATION DES PAIEMENTS

Muriel Meyrieux valide le fichier des paiements congés des salariés, des prélèvements et divers paiements d'organismes, d'huissiers ou de charges courantes

## 13H15/RÉUNION AVEC LE PERSONNEL

Profitant des heures de fermeture, les douze collaborateurs du site se réunissent pour faire le point sur les mouvements de personnel, la Carte BTP, la DNA et l'organisation de la collecte de la taxe d'apprentissage à venir. C'est aussi l'occasion d'échanger sur les questions du quotidien. (... suite page 5)

## BIO EXPRESS



▲ **1996 :** Après un DUT Gestion des entreprises et des administrations, Muriel Meyrieux entre à la caisse

CIBTP de Saint-Étienne pour gérer le recouvrement amiable, ainsi que l'accueil des adhérents et des salariés.

▲ **2001 :** Évolue vers l'adhésion, la qualité et le contrôle interne, tout en conservant le recouvrement amiable.

▲ **2008 :** Prend en charge la comptabilité.

▲ **2014 :** Devient responsable financier de la caisse.

▲ **2016 :** Nommée responsable de site de Saint-Étienne.

## ▶▶▶ 24 HEURES... AVEC LE RESPONSABLE DE SITE À LA CAISSE RHÔNE-ALPES AUVERGNE

(suite de la page 4)

### 14H00/CONTRIBUTION

#### AUX NOUVELLES PROCÉDURES COMPTABLES

En tant qu'ancienne comptable et responsable financière de la caisse de Saint-Étienne, Muriel Meyrieux suit le projet d'harmonisation des procédures comptables de la nouvelle caisse régionale.

### 15H00/RENDEZ-VOUS CLIENT

Réception d'un adhérent en retard de paiement suite au non-règlement de son client. L'objectif est d'analyser la fiabilité de ce dernier afin de mettre en place un moratoire et un échéancier de paiements.

### 16H30/RESSOURCES HUMAINES

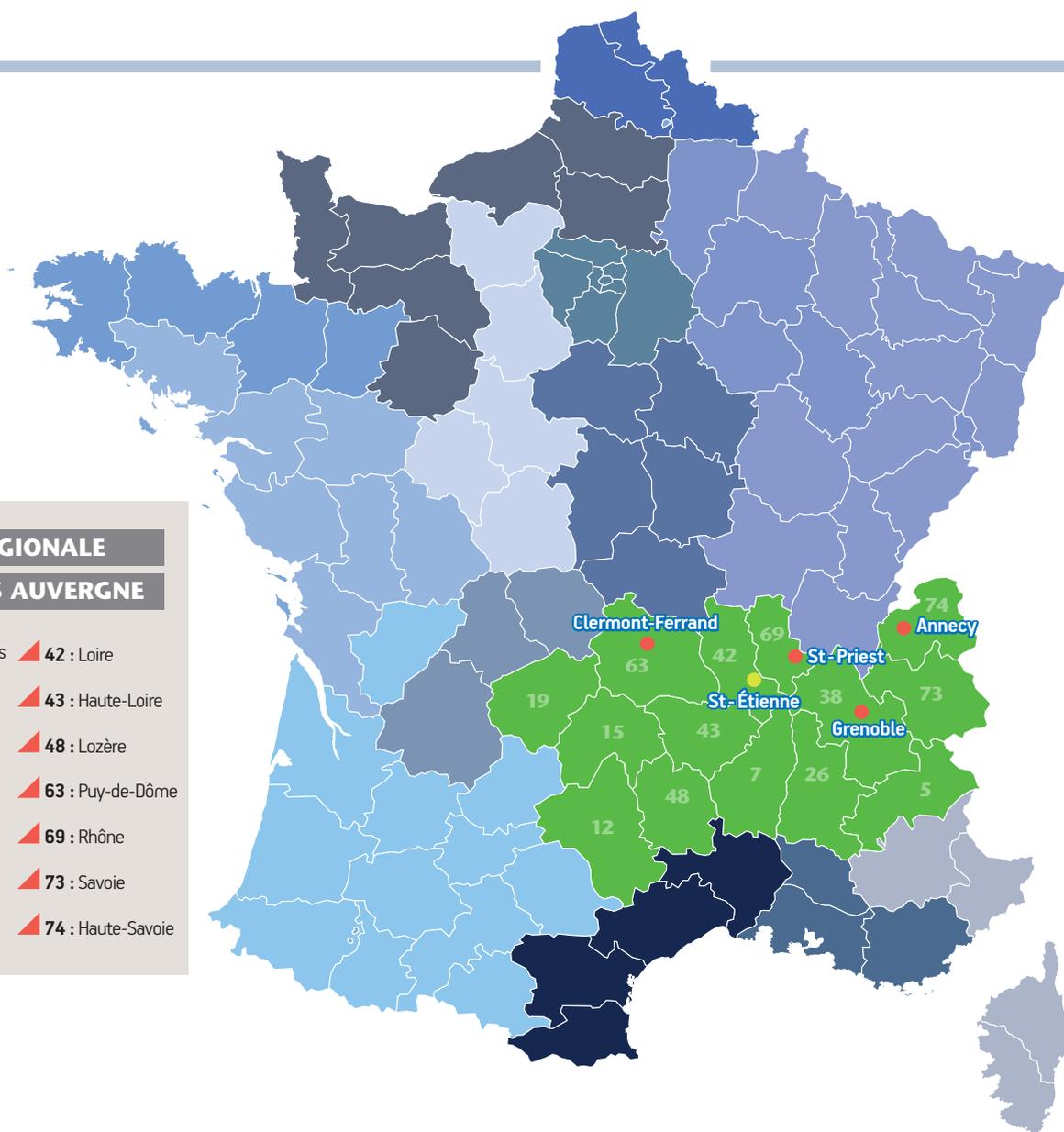
Analyse des CV reçus en vue d'une embauche d'un CDD de 4 mois pour la période DNA.

### 18H00/PRÉPARATION DU PLANNING

Suite à un fort épisode neigeux, de nombreuses demandes de déclarations d'indemnisation vont être à traiter dans les prochains jours.

## LA CAISSE RÉGIONALE RHÔNE-ALPES AUVERGNE

- |                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| ▲ 5 : Hautes-Alpes | ▲ 42 : Loire        |
| ▲ 7 : Ardèche      | ▲ 43 : Haute-Loire  |
| ▲ 12 : Aveyron     | ▲ 48 : Lozère       |
| ▲ 15 : Cantal      | ▲ 63 : Puy-de-Dôme  |
| ▲ 19 : Corrèze     | ▲ 69 : Rhône        |
| ▲ 26 : Drôme       | ▲ 73 : Savoie       |
| ▲ 38 : Isère       | ▲ 74 : Haute-Savoie |



« L'ENSEMBLE DU DISPOSITIF DE GESTION DES CARTES BTP EST ENTIÈREMENT DÉMATÉRIALISÉ. TOUT SE FAIT SUR INTERNET EN QUELQUES CLICS, UN PEU COMME UN ACHAT EN LIGNE. »



## ►►► RENCONTRE

# Sébastien Goujon

## En charge du déploiement de la nouvelle carte BTP

**Un nouveau service Carte BTP a été créé au sein de l'UCF. Sa mission : accompagner les entreprises dans la délivrance de la nouvelle carte d'identification professionnelle du BTP. Interview de son responsable, Sébastien Goujon. INTERVIEW.**

### BIO EXPRESS



▲ **1998** : après un DUT en Gestion logistique et transport, Sébastien Goujon rejoint l'armateur

Maersk Line où, après plusieurs postes, il devient responsable des solutions clients e-business.

▲ **2002** : il suit le cursus de formation de l'École de commerce de Copenhague.

▲ **2008** : il est nommé responsable des services clients e-business de l'entreprise Medtronic, plus grand fournisseur mondial de technologie médicale.

▲ **2015** : il devient directeur du service clients de la tuilerie Monier.

▲ **2016** : Sébastien Goujon prend la responsabilité du service Carte BTP de l'UCF.

### Quels sont les objectifs de la nouvelle Carte BTP et quand sera-t-elle opérationnelle ?

**Sébastien Goujon** : L'UCF s'est vu confier la gestion de la nouvelle Carte BTP. Cette carte vient remplacer celle qui avait été mise en place en 2006, pour lutter contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale. Obligatoire et hautement sécurisée, elle concerne tous les salariés, intérimaires et personnels détachés des entreprises ayant une activité principale ou accessoire dans le BTP, intervenant sur les chantiers.

Elle sera progressivement déployée à l'issue de la phase pilote en cours. Ce sera aux entreprises d'en faire la demande sur le site dédié [www.cartetbtp.fr](http://www.cartetbtp.fr).

### Vous êtes le responsable du nouveau service Carte BTP au sein de l'UCF. Quelles sont vos missions ?

**S. G.** : Mon service a la responsabilité de la gestion opérationnelle de la Carte BTP. Il suit tout le cycle de vie, depuis les demandes sur le site Internet jusqu'aux envois, en passant par la création des comptes et les paiements. Son rôle est d'accompagner au mieux les entreprises dans la délivrance des cartes, les caisses CIBTP assurant un relai d'information sur le terrain.

En ce qui me concerne, je suis en charge du bon fonctionnement du service, de la coordination des fonctions support et des relations avec les grands comptes.

### Comment est organisé votre service ?

**S. G.** : Il est constitué, pour l'instant, d'une équipe de 15 gestionnaires chargés de gérer le back-office des demandes effectuées sur Internet : habilitations, ouvertures des comptes, vérification des documents, création des cartes... Il s'appuie en amont sur un centre de relation entreprises (plateforme externalisée d'une trentaine de téléconseillers localisée à Strasbourg), chargé de répondre aux questions, et sur les services support de l'UCF en matière comptable, juridique, informatique et de communication.

▲ Par e-mail à :  
courrier.enreseau.ucf@cibtp.fr

▲ Par courrier à :  
Directeur de la communication  
et des relations extérieures  
Congés Intempéries BTP  
Union des caisses de France  
24, rue de Dantzig 75015 Paris

## ▶▶▶ J'AI MA RÉPONSE!

**Votre question pourra être publiée dans nos colonnes, totalement ou partiellement. Nous y apporterons la réponse la plus précise possible.**

### LE RÉSEAU CIBTP FÊTE SES 80 ANS CETTE ANNÉE, MAIS À QUELLE DATE EXACTEMENT ?

*C'est le décret du 18 janvier 1937 qui crée le "Réseau des caisses de congés payés" et la "Caisse nationale de surcompensation" (CNS), ancêtre de l'actuelle Union des caisses de France. Un arrêté d'application du 8 mars de la même année vient en préciser les conditions d'existence et de fonctionnement. Le ministère du Travail a pris les premiers arrêtés d'agrément de caisse le 6 avril 1937 et celui de la CNS le 7 mai. On peut donc faire remonter l'existence du Réseau à chacune de ces différentes dates.*

*Au-delà de cette question, somme toute anecdotique, le décret du 18 janvier et son arrêté d'application ont créé notre Réseau sur des bases qui n'ont pas été fondamentalement modifiées par la suite, mais enrichies de deux missions supplémentaires : la gestion d'un régime de chômage intempéries, introduite par un décret de 1946, puis, tout récemment, la gestion de la nouvelle carte d'identification professionnelle du BTP.*



**FRÉDÉRIQUE KANNO,**  
Directeur général UCF

### CARTE BTP : POURQUOI N'EST-IL PAS PRÉVU DES ÉCHANGES DE DONNÉES DE L'UCF VERS LES CAISSES ?



*Le décret du 22 février 2016 ne prévoit pas d'autres échanges, accès ou utilisation des données de la base Carte BTP que ceux prévus dans son article R. 8291-4 et celui-ci a clairement exclu toute souplesse d'interprétation s'agissant du partage des données liées à la Carte BTP : « Les données nominatives recueillies par l'Union des caisses (...) dans le cadre de la gestion de la carte d'identification professionnelle des salariés du bâtiment et des travaux publics ne peuvent faire l'objet d'une utilisation à d'autres fins que celles de la délivrance, de la mise à jour et de la gestion de la carte d'identification professionnelle ». D'une manière générale, l'utilisation des données personnelles est strictement limitée, en France, par la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés. Le fichier Carte BTP contenant par définition des données sensibles (nom, prénom, date de naissance, photo du salarié...), son utilisation est très strictement encadrée.*

*Néanmoins, les Pouvoirs publics n'excluent pas de réfléchir à un cadre juridique et technique spécifique qui permettrait, à terme, de rendre l'accès aux informations et les contrôles plus efficaces.*

**SÉBASTIEN GOUJON,**  
Responsable Carte BTP

▲ Lettre d'information interne du réseau Congés Intempéries BTP éditée par l'Union des caisses de France CIBTP.

Diffusion strictement interne. Directeur de la publication : Frédérique Kanno – Rédacteur en chef : Frédéric Beck – Crédit photos : DR, Thinkstock, Tulipes & Cie, Nathalie Roux-Pugeat – Conception/réalisation : humancom.